



COMMUNE D'ERVY-LE-CHATEL
SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
CONTRAT D'ABONNEMENT

1. SOUSCRIPTION DE L'ABONNEMENT :

JE (NOUS) SOUSSIGNÉ(S) :

Monsieur – Madame : NOM : Prénom :

et/ou Monsieur – Madame : NOM : Prénom :

DEMEURANT (adresse actuelle) :

N° Voie :

..... Étage : Appartement :

Code postal Commune :

Téléphone : Portable :

E-mail : @

DECLARE (DÉCLARONS) SOUSCRIRE

pour le terrain / le logement / la construction situé(e) à l'adresse (si différente de l'adresse ci-dessus) :

N° Voie :

..... Étage : Appartement :

Code postal Commune :

dont je suis (nous sommes) : *PROPRIETAIRE * LOCATAIRE (rayer la mention inutile)

depuis le : / /

Relevé d'index à la date d'achat ou de début de bail : m³

Adresse de facturation (si différente de l'adresse d'achat ou de location) :

N° Voie :

..... Étage : Appartement :

Code postal Commune :

Dans le cas d'une **location**, veuillez indiquer le nom du propriétaire actuel / Dans le cas d'un **achat**, veuillez indiquer le nom de l'ancien propriétaire :

Monsieur – Madame : NOM : Prénom :

N° Voie :

..... Étage : Appartement :

Code postal Commune :

2. UN ABONNEMENT AU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU DANS LES CONDITIONS GÉNÉRALES SUIVANTES :

Tarifs en vigueur (cf. délibération n°2026-27-01-02 consultable sur le site ervy-le-chatel.fr) :

Prix à l'unité des produits de la commune	Tarifs
BUDGET EAU	
Abonnement	38.92
Consommation / m ³	1.57
BUDGET ASSAINISSEMENT	
Abonnement	85.00
Rejet / m ³	1.20

Contre-valeurs de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)	Tarifs / m ³
BUDGET EAU	
Redevance sur la consommation eau potable	0.34
Redevance sur la performance eau potable	0.148
Redevance de prélèvement sur la ressource en eau	0.0759
BUDGET ASSAINISSEMENT	
Redevance sur la performance assainissement	0,1958

Protection de l'ensemble de comptage :

L'abonné assure la garde et la surveillance des parties du branchement situées à l'intérieur de la propriété privée, y compris dans le regard où peut être situé l'ensemble de comptage. À ce titre, il doit mettre en œuvre une protection appropriée vis-à-vis des risques de choc et de gel. L'ensemble de comptage doit être protégé avec des matériaux isolants et imputrescibles (polystyrène, par exemple). La protection contre le gel doit être étendue aux conduites non enterrées situées avant et après le compteur.

Vérifier régulièrement les fuites éventuelles dans le regard de comptage et informer la mairie d'Ervy-le-Châtel de toute anomalie constatée.

Dispositions techniques :

L'abonné reconnaît avoir été informé de l'utilité de disposer sur son réseau intérieur d'un robinet de fermeture générale aisément accessible et atteste que l'installation ne comporte pas de fuites ni de signes extérieurs de détérioration.

Le règlement de l'eau de la commune d'Ervy-le-Châtel sera consultable sur le site ervy-le-chatel.fr

3. ENGAGEMENT :

Je (nous) reconnais(sons) avoir été informé que la présente déclaration engage mes (nos) ayants-droits ou ayants-causes.

Fait à

Le / /

Signature du (des) demandeur(s) :